



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA
CIRCULATION

Le Maire de Roscanvel
Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,
Vu la demande présentée par Monsieur Dino GAIO, GC Service Forestier, Le Haut d'Aglet 72600 SAINT LOGIS concernant une demande de réglementation de circulation en vue de procéder à des travaux d'élagage pour une durée de 30 jours à compter du 02 avril 2024,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUI

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera réglementée sur la voie susnommée en travaux en fonction du chantier et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

Une signalisation alternée manuellement sera mise en place sur la voie concernée durant la période indiquée ci-dessus.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 CROZON
- Monsieur Dino GAIO, GC Service Forestier, Le Haut d'Aglet 72600 SAINT LOGIS
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune,
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux.

Fait à Roscanvel
Le 07/03/2024
Le Maire
Jean Yves GOURVEZ

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Philippe DEVERRE





1977-1978
1977-1978
1977-1978



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : GC SERVICE FORESTIER Représenté par : Mr Dino GAIO, gérant

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : LE HAUT D'AGLET

Code postal 72600 Localité : SAINT-LONGIS Pays : FRANCE

Téléphone 0243977348 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : contact@gcserviceforestier.fr

Si le bénéficiaire est un tiers du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D55 Voie communale n° D355

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Et voies communales en vert

Code postal 29570 Localité : ROSCANVEL

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : ELAGAGE POUR AXIONE, AVANT POSE DE LA FIBRE OPTIQUE

OUVERTURE DE CHANTIER - ARRETE PERMANENT

Date prévue de début des travaux : 02.04.2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 02/04/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concernés : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 3,1m

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)



Légende

Sans titre - Polygone

plan Roscanvel

Rédigez une description pour votre carte.

